

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2025
Délibération n° DEL-2025-7-53

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 6 novembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Franck POQUIN, maire de la commune.

DATE DE CONVOCATION
31 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

ID : 049-200082550-20251106-DEL_2025_7_53-DE



Étaient présents : Franck POQUIN, Annie-Claude BESSON, Mickaël BILLOT, Bruno BESSONNEAU, Daniel PASDELOUP, Marielle BARRE, Claude DELESTRE, Marie MALHAIRE, Dominique BOUVET, Pierre BEAUDOUIN, Brigitte JUBLAN, Lydie NORMAND, Marie-Noëlle LEGENTIL, Jean-Pierre BARBEAU, Dominique VIEJO, Yann LHUMEAU, Laëtitia DETROY HARDY, Emmanuel BOUTILLIER, Delphine BACHELE ;

Représentés ayant donné pouvoir : Amandine HUMEAU, pouvoir donné à Marielle BARRE ; Roland MARION, pouvoir donné à Pierre BEAUDOUIN ; Nathalie BENAITEAU, pouvoir donné à Brigitte JUBLAN ; Pierrick CAPELLE, pouvoir donné à Franck POQUIN ; Serge MEDINA, pouvoir donné à Mickaël BILLOT ;

Absents : Pascale PATEAU, Béatrice VALIN, Mikaël BOISSEAU ;

Secrétaire de séance : Dominique BOUVET ;

OBJET : TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX

Rapporteur : Madame Annie-Claude BESSON, Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines

EXPOSÉ

Il est proposé d'approuver la grille des tarifs communaux, applicable à partir du 1er janvier 2026.

TARIFS PUBLICS (unités €)	2026	
Cimetière		Commentaire
Concession 15 ans (tombe SLL ou cavurne SJL)	138,00	Tx à régler aux prestataires funéraires
Concession 30 ans (tombe SLL ou cavurne SJL)	235,00	Tx à régler aux prestataires funéraires
Cavurne maçonnée 15 ans SLB	381,00	
Cavurne maçonnée 30 ans SLB	583,00	
Jardin du souvenir – SLB / SJL		Plaque oblig à régler au prestataire
Occupation domaine public		
Droit de place régulier < 3ml forfait annuel	138,00	Régulier : au moins 1 fois/semaine
Droit de place régulier > = 3ml forfait annuel	202,00	Régulier : au moins 1 fois/semaine
Droit de place régulier < 3ml forfait annuel	74/37 €	Régulier : 2 fois par mois/ 1 fois par mois
Droit de place régulier > = 3ml forfait annuel	96/48 €	Régulier : 2 fois par mois/ 1 fois par mois
Droit de place occasionnel par jour si < 3ml	11,00	
Droit de place occasionnel par jour si >=3ml	17,00	
Camion Vente à la journée	53,00	
Animaux		
Frais capture et identification animaux	55,00	Frais de capture et lecture de puce
Frais par nuitée au chenil	55,00	
Déchets		
Frais d'enlèvement des ordures	110,00	
Frais d'enlèvement par affiche non autorisée.	20,00	

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, dans un délai de 2 mois. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publicité		
Minibus : Encarts publicitaires - contrat 3 ans		Suppression des tarifs Encarts Publicité pour 2026. Les derniers contrats courent jusqu'à fin février 2026.
Encart dans Intramuros	85,00	Encart dans intramuros
Divers		
Terre végétale le m3	21,00	
Bois - Le stère - Hors ONF	25,00	
Bois Chauffage - Le stère- ONF (à faire)	18,00 / 25,00	25 € si chêne, 18 € pour les autres essences
Tarif du km minibus (association)	0,46	
Prestations diverses		
Prestation régisseur tarif horaire	50,00	
Service technique tarif horaire	50,00	
Intervention technique lors d'une astreinte (tarif horaire)	50,00	Facturation si déplacement de l'agent pour utilisation inadaptée du matériel ou de l'installation.

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 12/11/2025
ID : 049-200082550-20251106-DEL_2025_7_53-DE

TARIFS	2026	LOCATIONS SALLES	COMMUNE		COMMUNE		HORS COMMUNE			Ménag e	Dépôt de garanti e
			Partic./Entrep.		Associations		Entrep.	Particuliers/Asso			
			WE+F	L ->V	WE+F	L ->V		WE+F	L ->V		
			1,30				2				
Calebasse SLB	201 m ² (dont scène 67 m ²) 110 assis avec tables et scène Vidéo possible	Manifestation (4h)	69 €	53 €	Gratuit pour réunions et manifestations	138 €	////////	////////	85 €	770 €	
		9h-19h	228 €	175 €		455 €	////////	////////			
		9h - 2h	380 €	292 €		759 €	////////	////////			
		Forfait WE	525 €	////////		////////	////////	////////			
Les sources SLB	78 m ² - 80 (40 assis)	Manifestation (4h)	46 €	35 €	Gratuit pour réunion	////////	////////	////////	45 €	450 €	
		9h - 19h	91 €	70 €		////////	////////	////////			
		9h - 2h	151 €	116 €		////////	////////	////////			
		Forfait WE	193 €	////////		////////	////////	////////			
Forêtie SJL	75 m ² / 40 couverts / 70 debout	Manifestation (4h)	46 €	35 €	Gratuit pour réunion	91 €	91 €	70 €	45 €	450 €	
		9h - 19h	91 €	70 €		182 €	////////	////////			
		9h - 2h	151 €	116 €		////////	////////	////////			
		Forfait WE	193 €	////////		////////	////////	////////			
CARRE d'AS SJL							2	2			
La Croisée SJL	150 m ² / 110	Manifestation (4h)	69 €	53 €	Gratuit pour réunions et manifestations	138 €	138 €	106 €	75 €	770 €	
		9h - 19h	168 €	129 €		335 €	335 €	258 €			

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, dans un délai de 2 mois. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

	couverts / 150 debout	9h - 2h	335 €	258 €			671 €	671 €	516 €			
		Forfait WE	420 €	////////			////////	////////	////////			
Pallas	31 m ² / 19 assis autour d'une table	Réunion (4h)	36 €	28 €	Gratuit pour réunion		73 €	73 €	56 €	25 €		
		9h - 19h	73 €	56 €			146 €	146 €	112 €			
Argine	9 m ² / 8 assis	Réunion (4h)	18 €	14 €	Gratuit pour réunion		36 €	36 €	28 €	Non		
		9h - 19h	36 €	28 €			73 €	73 €	56 €	Non		
GALILEE SJL			1.4		0.5	0.5	2	2	2			
Europe Ycompris Metis	310 m ² 300 debout 204 assis (gradins) 299 assis (95 chaises) 200 couverts Vidéo Wifi	Manifestation (4h)	287 €	205 €	144 €	103 €	574 €	574 €	410 €	110 €	770 €	
		9h - 19h	540 €	386 €	270 €	193 €	1 081 €	1 081 €	772 €			
		9h - 2h	686 €	490 €	343 €	245 €	1 372 €	1 372 €	980 €			
		Par jour suppl. Entrep. Hors WE 50%		50 %	0 €	0 €	50 %					
		Forfait Week-End	1 167 €	////////	584 €	////////	2 334 €	2 334 €	////////			
Callisto	70 m ² / 70 Debout 50 assis réunion 50 couverts Vidéo Wifi	Manifestation (4h)	66 €	47 €	33 €	24 €	132 €	132 €	94 €	45 €	770 €	
		9h - 19h	132 €	94 €	66 €	47 €	263 €	263 €	188 €			
		9h - 2h	196 €	140 €	98 €	70 €	392 €	392 €	280 €			
Metis	136 m ² / 80 couverts / 150 debout (style vin d'honneur) sinon 200 Bar + Vestiaire	Manifestation (4h)	115 €	82 €	57 €	41 €	230 €	230 €	164 €	55 €	770 €	
		9h - 19h	162 €	116 €	81 €	58 €	325 €	325 €	232 €			
		9h - 2h	262 €	187 €	131 €	94 €	524 €	524 €	374 €			
Cuisines		Cuisine	132 €	94 €	66 €	47 €	263 €	263 €	188 €			
		Par jour suppl. hors WE (50%)		50 %			50 %					
Loges			66 €	47 €	33 €	24 €	132 €	132 €	94 €			
Ancien Presbytère SJL mêmes tarifs pour les 2 salles - REUNIONS												
Salles Anne de Bretagne et Le Séquoia	49 m ² / 25 assis pour réunion - Vidéo 50 m ² / 20 assis	Réunion (4h)	62 €	48 €	////////	////////	96 €	////////	////////	30 €	A.Bretagne : 770 € Séquoia : 450 €	
		9h - 19h	134 €	103 €	////////	////////	206 €	////////	////////			
LINERIIS											770 €	

Annexe au tableau des tarifs des salles municipales pour 2026.

→ Précisions techniques :

La salle Calebasse est louée avec les praticables.

Dans l'Espace Galilée, la salle Europe est louée sans praticable. Montage des praticables : 150 €.

→ Tarif commune :

Particuliers habitant la commune et les agents communaux.

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

ID : 049-200082550-20251106-DEL_2025_7_53-DE

S²LO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, dans un délai de 2 mois. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Entreprises présentes sur la commune. Le tarif commune s'applique également aux entreprises hors commune louant plus de 20 jours /an une salle communale.

Association dont le siège social est sur la commune. Les associations s'engagent à ne pas servir de prête-nom pour masquer les utilisations de particuliers. Sa gestion devra être désintéressée et ne pas correspondre à une activité professionnelle faisant concurrence au secteur privé.

→ Tarif extérieur :

Pour tous ceux ne bénéficiant pas d'un « tarif Commune ».

Sont assimilées à des entreprises, les collectivités territoriales, syndicats, mutuelles

→ Gratuités :

Les salles communales les Sources ou la Forêt sont mises à disposition gratuitement à la famille endeuillée suite au décès d'un habitant de la commune pendant une demi-journée jusqu'à 19h maximum, sous réserve de la disponibilité des salles.

Pour les repas de quartier, une salle de repli (locaux utilisables en cas de mauvais temps) est mise à disposition gratuitement. Cette possibilité de repli (une fois par an) ne doit pas se substituer à une location d'un groupe d'habitants qui rentre dans le champ des locations.

La mise à disposition gratuite des salles aux associations de la commune est destinée à accueillir des activités d'intérêt général local ou des réunions participant à leur fonctionnement. Les associations ayant des activités professionnelles ou lucratives ne pourront donc pas faire l'objet d'un prêt gratuit mais entreront dans le champ de la location de salles.

Cas particulier de Galilée (salle Europe) et de Calebasse.

CLAP, association chargée de l'animation culturelle sur la Commune bénéficie de 10 réservations gratuites par an au maximum. Le Comité des fêtes, association qui assure des animations sur la commune à destination de tous les habitants, bénéficie de 3 réservations gratuites maximum par an. (Noël des enfants / Soirées festives)

Les associations de théâtre « Les Improsteurs » et « Théâtre est mon village » bénéficient de 2 week-end gratuits par an, le 3ème est facturé 1/2 tarif.

Les APE (Association des Parents d'Elèves) bénéficient de 3 occupations gratuites par an.

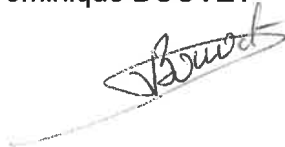
Pour les autres associations de la Commune, il est prévu une occupation gratuite (journée ou soirée), sous réserve que la manifestation soit ouverte aux habitants de la commune ou aux adhérents de l'association habitant majoritairement la commune, la réservation suivante est facturée au 1/2 tarif, ensuite les réservations se font au tarif normal association.

DÉLIBÉRÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette grille tarifaire à appliquer à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le secrétaire de séance


Dominique BOUVET



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Franck POQUIN



Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

ID : 049-200082550-20251106-DEL_2025_7_53-DE



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, dans un délai de 2 mois. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.